

S'LO

Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble
Convocation du 20 juin 2023

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 26 juin 2023.
Délibération n° 47

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Nawel BEGHIDJA, Pierre HEINRICH, Yanice ZIDOUN, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU, Salim LATRECHE.

Procurations :

Norbert COLLIAT donne procuration à David MARTORANA, Sophie BEKKAL donne procuration à Nawel BEGHIDJA, Alexandra COUTURIER donne procuration à Cécile BENECH, Marc DOZIER donne procuration à Virginie LOPEZ, Vincent GOSSE donne procuration à Yanice ZIDOUN, Murielle MARSEILLE donne procuration à Angèle ABBATTISTA, Mariane OBEID donne procuration à Pierre HEINRICH, Christian GROS donne procuration à Florian BERNHEIM

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Cécile BENECH a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Sylvain LAVAL

ADMINISTRATION – Vœu pour le maintien d'un service postal de qualité et de proximité

Le rapporteur propose :

Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire, d'équilibre et de lien social. Que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme les zones urbaines ou les quartiers populaires.

Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause régulières et importantes qui ont abouti à une détérioration du service actuel rendu au public et à la collectivité, ce qui se traduit par le non-respect de la distribution 6 jours sur 7, des horaires de levées avancés, des horaires du bureau de Poste réduits voire même fermé.

Considérant que l'organisation actuelle de La Poste conduit à des fermetures inopinées à répétition du bureau de poste ces derniers mois.

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID : 038-213804230-20230627-DEL_2023_47-DE

S²LO

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

- Attribue la subvention telle qu'elle est mentionnée ci-dessus ;
- Dit que le montant est affecté à l'article 6574 du budget de fonctionnement 2023 ;
- Autorise son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 27 juin 2023

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,

Sylvain LAVAL.

